

Les Prix littéraires Kateb Yacine de la ville de Guelma (Algérie). Délais et conditions de participation.

A l'occasion du Cinquième colloque Kateb Yacine portant sur le thème « *Kateb Yacine : littérature, arts et révolution* » (Guelma 15-18 janvier 2014), l'Association Promotion Tourisme et Action Culturelle (Guelma-Algérie) initie le **Prix littéraire international Kateb Yacine de la ville de Guelma** dont la première édition (2014) est consacrée au roman de langue française et concerne les textes publiés entre le début de janvier 2012 et le 30 novembre 2013. La date limite pour l'acceptation des demandes de participation est fixée au 15 décembre 2013. Ces demandes, en plus de 7 exemplaires du roman proposé pour la compétition, sont impérativement formulées par l'auteur du roman ou son éditeur. Les cinq titres nominés seront sélectionnés au début de janvier et leurs auteurs invités à participer au colloque.

Les trois lauréats recevront un trophée qui est une miniature de la stèle d'Aïn Ghrou, sculptée en hommage à l'auteur et érigée dans le domaine des keblouti. En plus de la récompense financière ainsi répartie :

Le Kateb d'Or (2000 euros) ; Le Kateb d'Argent (1500 euros) ; Le Kateb de Bronze (1000 euros).

Un **Prix spécial Kateb Yacine de la ville de Guelma** (1000 euros + Trophée) est décerné, par un jury spécial, à une personnalité universitaire ou de création, pour l'ensemble de ses travaux. Pour ce prix spécial, la proposition écrite de candidature et le dossier l'appuyant (CV détaillé justifié) peuvent être déposés ou envoyés par une institution académique ou de recherche, par une autorité scientifique attitrée (Un professeur des universités) ou par une association scientifique.

Le jury du *Prix littéraire Kateb Yacine*, édition 2014, est composé de 5 membres ainsi répartis : 2 Algériens(nes) + 1 Tunisien(ne) + 1 Marocain(e) + 1 Français(e). Quant au Jury du *Prix Spécial Kateb Yacine*, il est composé de trois membres dont au moins un Algérien et au moins un non-Algérien. Un même membre ne peut pas être dans les deux jurys. Le président du jury est élu par les membres du même jury pour une seule session. Un participant à un prix ne peut pas être membre du jury de ce prix.

Les demandes de participation aux prix littéraires sont adressées, en recommandé, à :

Monsieur Ali Abbassi, président de l'Association Promotion Tourisme et Action Culturelle, Rue abdelmadjid amrani, n°1 Guelma 24000, Algérie.

Communiqué officiel